

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11.03.2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE le 11 mars à 20h30, le conseil municipal convoqué dans la salle de la mairie s'est réuni en session ordinaire

Il y avait 6 membres présents :

Présents : Mr GUILLIN, Mr COSTON, Mme MASSACRIER, Mr ROLLAND, Mme TRAPEAU, Mr BERTUEL.

Absents :

Président de séance : Mr Pascal COSTON

Secrétaire de séance : Mme MASSACRIER

Dominique GUILLIN, Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une délibération supplémentaire soit prise. Il s'agit de la passation de la commande au SIEL pour l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de mettre cette délibération au vote.

Monsieur le Maire confirme la démission de Madame SAGET et celle de Monsieur BARJAT, il lira leur lettre après l'ordre du jour.

1/ Approbation du précédent compte-rendu

Le compte rendu du 20 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation des comptes de gestion de la Commune et de l'eau et assainissement 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2015 transmis par le comptable, Trésorerie de Boën, qui énoncent les résultats d'exécution du budget général et du budget eau et assainissement pour l'exercice 2015. Le Maire constate que les comptes de gestion ainsi présentés sont conformes aux résultats des comptes administratifs 2015 de la Commune, soit :

RESULTAT DE CLOTURE 2015 :

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement	+ 53 749.10 €
Section d'investissement	- 9 950.09 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation	+ 14 670.18 €
Section d'investissement	+ 45 271.27 €

Le conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015 émis par le comptable du Trésor Public de BOEN.

3/ Approbation des comptes administratifs de la Commune et de l'Eau et Assainissement 2015

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil pour permettre au Conseil de procéder à l'approbation des comptes administratifs de la Commune et de l'Eau et Assainissement 2015.

Monsieur Pascal COSTON, et Madame Isabelle SIRIEIX, secrétaire de mairie, présentent au Conseil les résultats des comptes administratifs 2015 :

RESULTAT DE CLOTURE 2015 :

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement	+ 53 749.10 €
Section d'investissement	- 9 950.09 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation	+ 14 670.18 €
Section d'investissement	+ 45 271.27 €

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la Commune et de l'Eau et Assainissement 2015.

4/ Affectation des résultats budget Commune 2015 et budget Eau et Assainissement 2015

1) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat d'exploitation du budget général 2015 soit : 53 749.10 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation du budget général 2015 au budget général 2016 de la manière suivante :

- Au compte R 002 en fonctionnement : 43 799.01 €
- Au compte R 1068 en investissement : 9 950.09 €

Le Conseil accepte l'affectation du résultat d'exploitation du budget général 2015 au budget général 2016 à l'unanimité.

2) Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat d'exploitation du budget Eau et Assainissement 2015 soit : 14 670.18 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation du budget Eau et Assainissement 2015 au budget Eau et Assainissement 2016 de la manière suivante :

- Au compte R 002 en fonctionnement : 14 670.18 €

Le Conseil accepte l'affectation du résultat d'exploitation du budget Eau et Assainissement 2015 au budget Eau et Assainissement 2016 à l'unanimité.

5/ Vote des budgets primitifs Commune et Eau et Assainissement 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil les budgets primitifs de la Commune et de l'Eau et Assainissement 2016.

BUDGET COMMUNE

Section de fonctionnement dépenses et recettes	136 123.01 €
Section d'investissement dépenses et recettes	53 819.09 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation dépenses et recettes	43 563.77 €
Section d'investissement dépenses et recettes	63 460.86 €

Le Conseil accepte à l'unanimité le budget primitif de la Commune et le budget primitif de l'Eau et l'Assainissement pour l'année 2016.

6/ Compte de gestion 2015, compte administratif 2015 du CCAS pour information

Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration, présente à titre d'information, les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget CCAS.

RESULTAT DE CLOTURE 2015

Recettes	1 164.79 €
Dépenses	1 429.78 €
Résultat 205	- 264.99 €
Résultat antérieur	1 809.21 €
Résultat cumulé	1 544.22 €

Section de fonctionnement	+ 1 544.22 €
Section d'investissement :	pas d'opérations

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de subvention du budget Commune au budget CCAS puisque trois personnes, qui souhaitent demeurer anonymes, ont fait des dons au CCAS.

7/ Délibération tarifs salle des fêtes 2016

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur les tarifs concernant la location de la salle des fêtes pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants :

- Vin d'honneur administrés	40.00 euros
- Vin d'honneur extérieurs	65.00 euros
- Repas froid société	60.00 euros
- Location administrés	90.00 euros
- Location extérieurs	180.00 euros

- St Sylvestre administrés	120.00 euros
- St Sylvestre extérieurs	220.00 euros
- nettoyage salle	65.00 euros
- caution	300.00 euros
- Acompte à la réservation	moitié du prix de la location

Les associations : Comité des fêtes – Club de l'âge d'or (Hôpital, St Laurent, Les Débats) - ACLEVA – Histoire et archéologie de château vieux – ACCA (St Laurent, L'Hôpital) – FNACA – ADMR - A la croisée des fils - ont droit à une location gratuite de la salle par année, (hormis le comité des fêtes qui bénéficie en plus de la gratuité pour la fête patronale), les autres locations leurs seront facturées avec une réduction de 50 % sur le tarif administré.

8/ Délibération tarifs cimetière 2016

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs du cimetière 2016 aux mêmes tarifs qu'en 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de maintenir les tarifs du cimetière au même prix qu'en 2015, soit :

- les participations annuelles pour le cimetière à 107.00 € pour la commune des Débats Rivière D'Orpra, et à 67.00 € pour la commune de Saint-Sixte,
- les tarifs de concession à 175.00 €/m² pour une durée de 30 ans et 225.00 €/m² pour 50 ans,
- le nettoyage des tombes à 50.00 €
- le forfait travaux à 15.00 €

9/ Délibération tarifs eau et assainissement 2016

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs suivants :

EAU :

- Participation fixe	62.00 euros
- Le m ³ jusqu'à 60 m ³	0.88 euros
- Au delà de 60 m ³	0.80 euros
- Frais de mise en service	100 euros

ASSAINISSEMENT :

- Forfait	31.00 euros
- Le m ³	0.49 euros

Tarifs 2016 raccordement au réseau d'assainissement :

- participation construction neuve ou bâtie sans évacuation	2 000 euros
- frais de raccordement construction existante disposant d'un assainissement individuel et devant être reliée au réseau communal	750 euros

10/ Délibération Vote des 3 taxes

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux des 3 taxes locales pour l'année 2016.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux en vigueur pour la taxe d'habitation ainsi que le foncier bâti, et de reconduire le taux du foncier non-bâti, soit :

- Taxe d'habitation :	6.62 %
- Foncier Bâti :	8.34 %
- Foncier Non Bâti :	49.50 %

11/ Délibération demande de subvention parlementaire pour l'adressage

Monsieur le Maire rappelle que la Poste nous demande vivement de procéder à l'adressage dans notre commune, ce qui permettra de favoriser la sécurité de nos concitoyens, ne serait-ce que pour le bon fonctionnement des services de santé et de sécurité.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait de demander une subvention parlementaire à Monsieur FRECON pour réaliser cet adressage.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de demander à Monsieur FRECON une subvention pour permettre la réalisation de l'adressage, et accorde à Monsieur le Maire l'autorisation de signer tous documents en ce sens.

12/ Délibération demande de subvention parlementaire pour la Montée de Rochefort

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait de demander une subvention au Sénateur FRECON pour nous permettre de finaliser les travaux de la Montée de Rochefort, et ceci pour permettre de sécuriser les abords en vue du croisement des voitures.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de demander à Monsieur FRECON une subvention pour permettre la réalisation de la finalisation de la Montée de Rochefort, et accorde à Monsieur le Maire l'autorisation de signer tous documents en ce sens.

13/ Délibération Passation de commande au SIEL pour l'extinction de l'éclairage public la nuit

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient, pour ne pas perdre de temps, de passer la commande pour l'extinction de l'éclairage public la nuit auprès du SIEL qui fera lui-même une demande de subvention pour se payer.

Monsieur le Maire explique qu'il restera seulement à la charge de la Commune, après obtention de cette subvention demandée par le SIEL, une somme de 291 € pour réaliser l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de passer la commande de l'extinction de l'éclairage public la nuit au SIEL, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour ce faire.

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Conseil Municipal de Madame Hélène SAGET.

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Conseil Municipal de Monsieur Michel BARJAT.

Ces deux lettres de démission ont été transmises à Monsieur le Préfet, qui en a accusé réception. Les élections complémentaires municipales ont lieu, pour le 1^{er} tour, le 22 mai prochain.

- Monsieur le Maire avait d'ores et déjà informé le Conseil de la perte de compétence de l'assainissement au 1^{er} janvier 2017 et des conséquences négatives sur le budget de la Commune et a fortiori l'augmentation probable par le futur gestionnaire des prix de l'assainissement. Il explique qu'il a pris contact avec Loire Agglo pour connaître leurs pratiques d'assainissement et il en ressort que sur Loire Agglo, la part du prix fixe se monte à 40 €, et le prix du m³ est de 1.80 € HT.

- Monsieur le Maire fait part de l'invitation de la FNACA pour la cérémonie du 19 mars, le dimanche 20 Mars aux Débats.

- Monsieur le Maire explique que le CCAS a reçu des dons de 3 personnes qui souhaitent demeurer anonymes pour un montant de 1.200 €.

- Monsieur le Maire informe le Conseil que la Poste souhaite que l'on avance davantage sur le dossier de l'adressage avant de proposer une réunion publique.

- Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers :

Monsieur ROLLAND a fait part de la réunion du Tri sélectif à laquelle il a participé, ainsi que de sa participation à la réunion du SYMILAV. Les conteneurs pour le tri sélectifs devraient arriver sur la commune vers le 20 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.